

Rapport sur la première question mise à l'étude par le comité de la Société fribourgeoise d'éducation pour la réunion générale de 1889

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **18 (1889)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RAPPORT

SUR LA PREMIÈRE QUESTION

MISE A L'ÉTUDE PAR
LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION
POUR LA RÉUNION GÉNÉRALE DE 1889



QUESTION : Qu'est-ce que la Société est en droit de demander à l'école primaire ? — Nos programmes répondent-ils aux besoins des temps ?

I

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

L'école pour la vie.
L'instruction sans l'éducation n'est ni une force,
ni un soutien ; c'est un fléau.

Votre rapporteur a reçu en tout 74 travaux d'instituteurs :

I^{er} ARRONDISSEMENT

MM.	MM.
Bondallaz, à Estavayer-le-Lac ;	Reichlen, à Cheyres ;
Brunisholz, instituteur stagiaire, à Domdidier ;	Renevey, à Saint-Aubin ;
Delley, inst. stg., à Domdidier ;	Rey, à Aumont ;
Fontaine, à Saint-Aubin ;	Roubaty, à Léchelles ;
Gendre, à Cheiry ;	Roulin, à Forel ;
Jaquet, à Fétigny ;	Torche, à La-Vounaise ;
Miedinger, à Estavayer ;	Vorlet, à Autavaux ;
Pillonel, à Châbles ;	Weber, à Russy.

IV^e ARRONDISSEMENT

MM.	MM.
Bise, à Corminbœuf ;	Jungo, à Ponthaux ;
Blanc, à Praroman ;	Marguet, à Vuisternens-en-Ogoz ;
Bochud, à Cressier-sur-Morat ;	Pauchard, à Villarepos ;
Brülhart, à Autigny ;	Tinguely, à Ependes ;
Chappuis, à Magnedens ;	Tornare, à Villarsel-le-Gibloux ;
Collaud, à Estavayer-le-Gibloux ;	Schröeter, à Grolley ;
Grand, à Courtion ;	Sottaz, à Lentigny ;
Grossrieder, à Essert ;	Vollery, à Onnens.

DE LA VILLE DE FRIBOURG

Rapport de M. Collaud résumant et accompagnant les travaux de MM. Blanc-Dupont, Gremaud, Jonin, Page et Sterroz.

N.-B. — 14 autres instituteurs de cet arrondissement ont traité une question spéciale mise à l'étude par M. l'inspecteur Perriard.

V^e ARRONDISSEMENT

MM.

Bosson, à Vuippens ;
Bosson, à Romanens ;
Bovet, à Sales ;
Débieux, à Grandvillard ;
Demierre, à Bulle ;
Dessarzin, à Charmey ;
Dévaud, à Charmey ;
Dupasquier, à Marsens ;
Ecoffey, à Broc ;

MM.

Grandjean, à La-Roche ;
Jaquet, à Châtel-Crésuz ;
Loup, à Botterens ;
Pittet, à Pont-la-Ville ;
Thorimbert, stag., à Le-Pasquier.
Toffel, à Riaz ;
Vesin, à Bulle ;
Wicht, à Avry-devant-Pont.

VI^e ARRONDISSEMENT

MM.

Bavaud, à Châtonnaye ;
Brasey, à Torny-le-Grand ;
Déglise, à Vuisternens ;
Descloux, stag., à Massonnens ;
Dessibourg, à Auboranges ;
Geisenhoff, à Estévenens ;
Guillaume, à Mossel ;
Magne, à Montet ;

MM.

Mauron, à Middel ;
Pauchard, à Massonnens ;
Perroud, à Rue ;
Rey, à Chapelle ;
Roulin, à Mézières ;
Sansonnens, à Vauderens ;
Terrapon, à Prez-vers-Siviriez ;
Verdon, à Siviriez.

VII^e ARRONDISSEMENT

MM.

Bæriswyl, à Semsales ;
Bochud, à Le-Crêt ;

MM.

Burlet, à Porsel ;
Seydoux, à Grattavache.

Ce n'est pas sans une bien légitime hésitation et la crainte la plus vive et la plus excusable que nous avons consenti à nous charger de la besogne laborieuse et difficile de rapporteur.

Aussi nous réclamons la bienveillante indulgence de nos chers collègues et collaborateurs.

Nous nous faisons un plaisir et un devoir de témoigner notre reconnaissance bien méritée à tous nos chers collaborateurs qui ont bien voulu faciliter notre lourde tâche par les mémoires qu'ils nous ont fait parvenir ; plusieurs sont d'une grande valeur de fond et de forme.

Comme instituteur catholique, nous ne pouvons dans la circonstance mettre de côté nos convictions religieuses, sous prétexte de prudence ou de tolérance. Nous déclarons donc que, tout en respectant les idées de nos concitoyens qui n'appartiennent pas à notre religion, nous entendons traiter ce sujet au point de vue essentiellement catholique.

Importance de la question

« Les questions pédagogiques, nous dit M. Sottaz, ne sont plus maintenant l'apanage exclusif des gouvernements et des hommes du métier. Chacun veut placer son mot dans les discussions et débats qui surgissent à ce propos; chacun veut enjamber les degrés de la tribune pour déclarer son opinion dans les affaires scolaires. Est-ce un bien? je le crois, car « du choc des idées jaillit la lumière. » Mais s'il est permis de discuter, on ne doit pas franchir les limites du possible et de la raison. C'est donc, « probablement » pour prévenir cet abus que la « Société fribourgeoise d'éducation » a mis à l'étude ce sujet :

« Qu'est-ce que la société est en droit de demander à l'école primaire? »

De toutes les questions soumises jusqu'à ce jour à l'appréciation des membres de notre Société dans nos assemblées générales, aucune peut-être n'a revêtu l'importance de celle dont nous avons à nous occuper aujourd'hui. C'est une question de principes, fondamentale, primordiale, à laquelle se rattache toute la pédagogie théorique et pratique. « Elle mérite donc, dit M. Dévaud, une étude sérieuse et pour la traiter sous toutes ses faces elle demande des connaissances sûres et profondes sur la marche de la Société, son organisation, ses besoins, ses droits et ses devoirs, ainsi que ses rapports avec l'école primaire. » Aussi M. Jaquet F. a-t-il raison d'ajouter « qu'un sujet si vaste suffirait à remplir de nombreux volumes. »

M. Fontaine fait une réflexion très judicieuse. « Afin de ménager, écrit-il, le temps si court accordé au rapporteur, le promoteur de la question eût fait sagement de la préciser: entendait-il lui donner une portée générale, ou bien la circonscrire? Cependant la question, telle qu'elle est posée, ne pouvant être envisagée à notre manière de voir qu'au point de vue général, c'est ainsi que nous allons l'étudier. »

Origine des droits de la société sur l'école

Examinons d'abord quels sont les droits de la société sur l'école primaire. Et d'abord, qu'est-ce que la société et quel en est le but?

« On définit la société l'ensemble des hommes unis par la nature ou par les lois, la réunion de familles et de citoyens alliés par une communauté d'origine, de religion, d'intérêts, avec des droits et des devoirs réciproques. » Et M. Wicht ajoute: « La raison éclairée des lumières de la foi nous apprend que le but suprême de la société est d'aider l'homme, soit chacun de ses membres, à atteindre la fin pour laquelle Dieu l'a placé sur la terre, c'est de lui procurer les moyens d'arriver à la patrie éternelle. Tout ici-bas doit tendre à ce but. On ne saurait s'écarter de ce principe de la philosophie chrétienne sans méconnaître les vues de la Providence sur l'humanité. »

« Je suppose, dit M. F. Jaquet, bien entendu, qu'il s'agisse ici d'une société vraiment chrétienne qui travaille à la gloire de Dieu sous l'égide maternelle de sa sainte Eglise, et qui fasse converger toutes ses forces physiques et morales à la réalisation de cet idéal, le seul qui puisse lui procurer la prospérité matérielle et assurer aux individus la félicité éternelle, et ainsi remédier aux maux dont souffre l'humanité. »

« La société, en un mot, dit M. Toffel, c'est donc l'Eglise, l'Etat, la commune et la famille. »

Voyons maintenant quels sont sur l'école les droits de ces différentes parties de la société.

L'Eglise qui a pour mission de conduire les âmes vers la félicité éternelle et qui remplit son rôle avec un zèle admirable en suivant le chrétien du berceau à la tombe, a certainement sur l'école, où se forment les jeunes générations catholiques, des *droits incontestables*, et nous voudrions pouvoir ajouter *incontestés*. Ces droits découlent naturellement du devoir qui lui est imposé par Dieu de veiller partout et constamment sur ses enfants, de leur communiquer la vraie science et d'éloigner d'eux tout ce qui pourrait les écarter de la voie du salut.

Les ennemis de l'Eglise ont donc bien tort en voulant confiner le prêtre à la sacristie, et en qualifiant d'*empiètement* la revendication de ce droit imprescriptible de l'Eglise sur l'école. Et d'ailleurs qui a fondé, qui a propagé l'école primaire, l'école du peuple, sinon l'Eglise catholique ?

« Mais, grâce à Dieu, dit M. Wicht, nous n'en sommes pas là dans notre cher canton de Fribourg, malgré les efforts des centralisateurs et des admirateurs de l'art. 27. »

Nous avons la joie de voir le magistrat s'unir au prêtre pour nous répéter avec instance : « Que Jésus et son Eglise aient la place d'honneur dans les écoles de notre canton. »

Laissons maintenant M. Brulhart nous parler des droits de l'*Etat* sur l'école.

« Depuis environ un siècle, dit-il, les Etats, voulant relever le sens moral des peuples et leur rendre toute la dignité que réclame l'auguste destinée de l'homme, s'emparèrent non de sa liberté, mais d'une partie de sa responsabilité en éducation. Ils ont senti que l'homme livré à lui-même n'est pas toujours capable de remplir dignement ses nombreux devoirs paternels ; ils ont rencontré trop de souffrances restées sans consolation, trop de pauvres âmes abandonnées ; ils ont vu trop souvent la jeunesse même, l'espérance des familles et de la société, végéter sans soutien dans un sol inculte, ingrat et quelquefois corrompue. La dignité humaine était souvent foulée aux pieds jusque dans son principe. A la vue de tous ces maux, des hommes au cœur généreux, à l'esprit droit, à l'âme haute, résolurent de rendre à l'enfance, par des lois protectrices des malheureux, toute la protection que demandent sa dignité et son heureuse destinée. Dans tous les pays avancés en civilisation les gouvernements prirent en mains le gouvernail de l'éducation et fondèrent des écoles nombreuses et graduées pour fournir à la jeunesse les moyens de s'instruire suivant ses goûts, ses facultés et sa vocation. Ils protégèrent assidûment les familles dans cette grande œuvre créatrice des destinées individuelles, et l'humanité reconnaissante leur a cédé une partie de ses droits. » (MM. Vesin et Verdon.)

« Ainsi donc, poursuit M. Collaud, Ant., l'Etat ou l'Ecole (c'est tout un dans la question qui nous occupe) s'empare des enfants une fois arrivés à l'âge de raison, si ce n'est avant, pour ne les abandonner que vers la quinzième ou seizième année » et encore ! « En enlevant ainsi l'enfant à sa famille, l'école s'attribue évidemment des droits importants et considérables, qui peuvent même être contestés en partie et dans tous les cas exagérés sur plusieurs points. » (M. Grand.)

« Mais si l'école officielle a assumé la plus grande responsabilité en se chargeant de l'éducation des enfants du peuple au risque de violer les droits naturels de la famille et de l'Eglise, « les devoirs qui lui incombent semblent encore plus nombreux si l'on considère les sacrifices considérables que la société s'impose pour la diffusion de l'instruction populaire. »

M. Vollery, Jean, fait dans les termes suivants la nomenclature successive des charges de l'Etat, de la commune et des familles : « Pour l'*Etat* ce sont des sommes fabuleuses à enregistrer comme subventions aux communes, pour construction ou réparations majeures de bâtiments scolaires, pour le traitement des instituteurs, pour primes d'âge ou d'encouragement à ces derniers, pour formation du corps enseignant à l'École normale. » (M. Rey, A.)

« La *commune* entre en première ligne par les frais que lui impose l'école. Que n'a pas coûté la création des fonds scolaires ? et il faudrait maintenant les augmenter encore, car ces fonds sont devenus insuffisants par suite de l'augmentation des traitements des instituteurs, l'abaissement du taux de l'argent, le dédoublement des écoles, la construction et l'entretien des maisons d'école, l'achat des livres et du matériel pour les familles pauvres. » (MM. Pittet, Rey, A., Geisenhoff, Bovet, Déglise, etc.)

Citons M. Collaud, Ant., qui a un faible pour la statistique. « Nous savons par le compte rendu de l'Instruction publique, dit-il, que les fonds d'école des communes fribourgeoises s'élèvent actuellement à la somme de 4,300,000 fr. ; mais, comme ils ne suffisent nullement à couvrir les dépenses scolaires, nous sommes autorisés à dire que les écoles primaires de notre canton absorbent les revenus d'un capital évalué à sept millions au minimum. »

« La *famille* de son côté, reprend M. Vollery, J., s'impose aussi des sacrifices considérables, soit par la privation de ses enfants pendant une grande partie de la belle saison, alors qu'ils pourraient être occupés aux travaux de la campagne ; soit par les dépenses pour le matériel scolaire, toujours onéreuses pour les parents. »

« On se rend ainsi compte, dit encore M. Collaud, A., que la société n'exagère pas ses prétentions lorsqu'elle demande beaucoup à l'école primaire. »

De là découlent des droits pour la société et des devoirs pour l'école populaire.

Nous allons les examiner successivement.

Qu'est-ce que la société est en droit de demander à l'école primaire ?

« L'école, disait naguère au conseil des Etats, notre sympathique représentant M. Schaller, n'est pas seulement un foyer d'instruction, elle est aussi au service de l'éducation, et le peuple veut une éducation chrétienne. Sans doute, l'enseignement primaire, l'alphabet et l'arithmétique n'ont pas un caractère confessionnel ; mais l'instituteur n'est-il pas appelé aussi à former le cœur de l'enfant, à élever un homme avec des convictions. »

Nous sommes heureux de constater, par les travaux que nous avons sous les yeux, que les idées du corps enseignant fribourgeois sont une sanction, un bel écho des paroles de notre honorable député aux Etats.

Ainsi l'école a deux buts ou plutôt un seul, suivant Mgr Dupanloup, le second n'étant qu'un moyen d'arriver plus sûrement au premier.

« La tâche principale de l'école, dit M. Wicht, est de préparer l'enfant à ce qu'il devra être plus tard ; la seconde mission de l'école est de lui procurer les connaissances nécessaires dans la vie pratique. Mais ce but accessoire doit être subordonné au but essentiel. » De là deux choses à considérer :

Qu'est-ce que l'enfant devra être plus tard ? « Au moment de faire son entrée dans la vie sociale, l'élève doit être instruit de ses devoirs religieux et avoir la conviction qu'il ne doit jamais s'en écarter. Ne doit-il pas connaître d'une manière sûre les obligations que la vie civile et politique lui impose ? Son esprit doit être à même de juger sainement les actes dont il est l'acteur ou le témoin. Il doit mériter la confiance de ses concitoyens par une science et une conduite qui le rendent capable de remplir droitement et loyalement les charges publiques. Il doit être soucieux de son avenir, aimer le travail et sa famille, et s'efforcer d'acquiescer les qualités qui élèvent l'homme vers son Créateur. » (MM. Rey, A., Jungo, Seydoux, Bovet, Mauron, Guillaume, etc., etc.)

« Dès lors, continue M. Brulhart, la société est en droit de demander que l'école primaire achève cette éducation première, faite et préparée au sein des familles, en instruisant la jeunesse de ses nombreux devoirs envers le Tout-Puissant, les parents, les autorités ecclésiastiques et civiles, en lui communiquant les connaissances scientifiques nécessaires dans la vie individuelle ; en faisant germer dans son cœur les vertus sociales, en lui inspirant des sentiments généreux et des habitudes de travail, d'ordre, de tempérance et d'économie. »

« La société demande que l'école tâche de faire aimer de plus en plus à l'enfant la noble profession de l'agriculture, qu'elle lui fasse connaître tous les avantages, tous les honneurs qui y sont attachés, afin qu'il aime toujours plus le sol qui l'a vu naître et qui nourrit l'humanité de ses multiples produits. » (M. Dupasquier.)

Qu'est-ce que la société a le droit de demander à l'école primaire ?

La somme de connaissances que la société est en droit de demander ne peut guère être déterminée d'une manière générale. Il y a une foule de circonstances dont il faut tenir compte : le milieu dans lequel l'enfant doit passer son existence, la carrière qu'il embrassera, etc. Sera-t-il agriculteur ? exercera-t-il un métier, une profession libérale ? sera-t-il négociant, industriel ? Tous ces groupes peuvent se rencontrer simultanément dans une école. Il est évident que celle-ci ne peut tenir compte que d'une manière générale de ces futures vocations. Son but essentiel est de procurer à l'enfant les connaissances fondamentales nécessaires à chacun.

Le plus sage, pensons-nous avec M. Bochud, M., est de se ranger à l'opinion de M. Bourqui, ancien préfet, lorsqu'il dit : « Il faut que chaque écolier, riche ou pauvre, soit en état, lorsqu'il passe de l'école primaire à l'école de la vie, de lire couramment et d'une manière intelligible et bien attentive tous les textes, imprimés et manuscrits qu'on lui présente, de comprendre ce qu'il lit et d'en rendre compte dans un langage correct, d'écrire d'une manière nette, rapide, mais lisible, de s'exprimer clairement et sans faute dans une lettre de famille ou d'affaires sur les circonstances ordinaires de la vie pratique ; de répondre avec précision aux questions de géographie, d'histoire et d'instruction civique de la Suisse ; de calculer facilement, de vive voix et par écrit, en appliquant les fractions ordinaires et décimales ainsi que le système métrique, etc. »

Nous donnons les deux mains à ces réflexions d'autant plus volontiers que les connaissances exposées ci-haut nous semblent le résumé assez complet de notre programme cantonal aussi bien que celui des examens pédagogiques fédéraux avec lequel d'ailleurs le premier est en corrélation.

Voilà donc exposées d'une manière bien imparfaite sans doute, les légitimes exigences de la société envers l'école primaire.

Il nous reste à parler maintenant des *devoirs de l'école primaire envers la société*.

Mais auparavant, examinons un peu avec M. Bæriswyl, ce que sont les enfants que la société nous confie; car si vous voulez avoir le droit d'exiger de votre tailleur un habit solide, vous devez lui fournir une bonne étoffe.

M. Bæriswyl va nous faire le portrait des enfants confiés à l'instituteur.

« Nous avons dans nos écoles, dit ce dernier, trois catégories d'élèves :

a) Les enfants des familles vraiment chrétiennes. Ils marchent presque seuls; le maître n'a qu'à continuer avec les parents, l'éducation commencée et à veiller à ce que ces âmes innocentes ne se pervertissent pas au contact des autres. Ils sont dociles, propres, rangés, honnêtes partout; en un mot ils sont dans la bonne voie, sur le chemin de la vertu, rarement ils font de la peine à leurs supérieurs.

b) Les enfants qui reçoivent sous le toit paternel une éducation défectueuse, qui est le fait de la faiblesse de parents tolérant le mal à côté du bien, le vice près de la vertu.

c) Les enfants issus de parents sans piété, tous se trahissent dès leur entrée à l'école, par leur ignorance de tout acte religieux. Ils sont assez semblables à des sauvages, cherchant à donner libre cours à leurs instincts pervers. Ils nous offrent à panser des plaies de toute nature.

Chez les enfants riches, nous rencontrons l'orgueil, la gourmandise, l'égoïsme, l'ambition, le mépris du prochain, l'indocilité, le dégoût de tout travail intellectuel. Ils croient que leur fortune peut remplacer l'instruction et la vertu, permettre toutes les folies, toutes les turpitudes; qu'ils n'en verront jamais la fin, ou que tous les moyens sont bons pour la conserver ou l'augmenter.

Chez les pauvres nous avons à relever le courage abattu, à combattre la paresse, le manque d'ordre et de propreté, le mensonge, le vagabondage, les actes de vandalisme et une grande propension au vol. Ils ne conçoivent pas l'utilité de l'instruction, la nécessité du travail, du savoir-faire, de l'économie, de la probité, parce qu'ils n'ont ni l'espoir ni la volonté de sortir de leur état d'indigence, qu'ils considèrent comme une fatalité dans laquelle ils doivent passer toute leur vie. »

Voilà ce qui fera l'objet de la sagacité, de la prudence, du zèle et de la patience de l'éducateur.

De l'éducation : ses bases

« J'ai placé l'éducation en premier lieu, dit M. Loup, car qu'y a-t-il dans l'humanité de plus grand que l'éducation de l'homme? Qu'y a-t-il de plus précieux pour ceux qui la reçoivent? de plus grand pour ceux qui la donnent? Former un homme, élever pour sa destinée le roi de la création, lui faire, en le touchant de son âme, de son cœur et de sa parole, une grandeur, une beauté, une physionomie digne de lui : quelle œuvre que cette œuvre ! »

Qui nous fournira les forces et les instruments nécessaires pour accomplir dignement notre noble mission? C'est la religion, dirons-nous avec tous nos collaborateurs; car il ne peut y avoir de vraie éducation en dehors de la religion. « En effet, dit M. Wicht; lorsque les vérités fondamentales du christianisme sont laissées dans l'oubli, sinon niées formellement, ainsi que cela a lieu dans ce qu'on est convenu d'appeler « l'enseignement laïc, » sera-ce peut-être la morale indépendante de la religion qui donnera à l'homme la force de résister aux

mauvais instincts de sa nature, ainsi que l'énergie nécessaire pour réfréner ses passions sans cesse renaissantes ? Non ; ce serait se faire une grossière illusion de croire que la sanction purement humaine peut suffire à contenir l'homme dans les limites du devoir. »

Voltaire, dont le témoignage ne saurait être déclaré intéressé, n'a-t-il pas dit que « la société sans religion ne serait qu'un repaire de bêtes féroces, » et Montesquieu que la « religion qui paraît n'être que pour l'autre vie, fait encore le bonheur de l'homme en ce monde ? » « Car, ajoute M. Bise, la piété et la morale rendent seules l'accomplissement des devoirs plus facile et plus doux ; elles forment les hommes laborieux, persévérants, dévoués, les vrais patriotes qui ne recherchent que le bien du peuple. »

Or pour communiquer cette piété à ses élèves, il est indispensable que l'instituteur la possède lui-même. « L'enfant est imitateur de sa nature. Or, si l'instituteur n'est pas vertueux, l'élève ne le sera pas non plus ; s'il n'est pas honnête, poli, sincère, propre, constant, réservé, zélé, l'élève n'acquerra pas ces qualités à moins que ce ne soit un prodige de volonté et que les parents ne possèdent les qualités qui manquent à l'instituteur. »

Les plaintes qu'on a entendu formuler quelquefois sur le défaut de piété suffisante chez le corps enseignant (inutile de dire que votre rapporteur ne prétend pas faire exception), nous portent à croire que l'opinion de M. Loup ne soit pas dénuée de fondement. Loin de nous la pensée de vouloir rendre les professeurs d'Hauterive responsables de cet état de choses : ils font tout ce qu'ils peuvent, mais ils ne peuvent pas tout faire. D'ailleurs, à l'école normale, comme à l'école primaire, on reçoit des élèves dont l'éducation a été quelquefois manquée et à moins de soins spéciaux, que les maîtres d'Hauterive n'ont pas le loisir de donner, il n'est pas possible de faire acquérir à tous ces futurs instituteurs toutes les vertus qui contribueraient à assurer leurs succès dans l'enseignement. C'est pourquoi nous nous permettons de rendre public un désir que plus d'une fois nous avons entendu exprimer par des hommes compétents : « Tout en laissant à un ecclésiastique l'enseignement des branches profanes dont est chargé actuellement M. l'aumônier d'Hauterive, ne serait-il pas d'une grande utilité pour nos écoles qu'il y eût dans cet établissement un second prêtre exclusivement occupé de l'instruction religieuse et de la direction spirituelle des élèves ? »

Ayant suffisamment démontré sur quelle base doit reposer l'éducation, hâtons-nous d'aborder la partie pratique de notre travail, c'est-à-dire ce que doit faire l'instituteur, les conditions que doit revêtir son enseignement, les moyens qu'il doit employer pour atteindre le triple but de l'école, soit : a) éducation morale et religieuse ; b) éducation intellectuelle, et c) éducation physique.

a) *Education morale et religieuse.* — Nous l'avons dit : la première condition de succès ici n'est pas une vaste science, mais une conduite à l'abri de tout reproche, qui fasse de l'instituteur un homme modèle, un bon exemple continuel. Il doit donc avant tout être pieux, montrer cette dévotion dont parle saint François de Sales, « dévotion qui nous rend prompts, actifs, diligents, non seulement à observer les commandements de Dieu et de l'Eglise, mais encore à faire le plus de bonnes œuvres possible, encore qu'elles ne soient pas de précepte, mais simplement de conseil ou d'inspiration ! »

Alors seulement il pourra « inspirer l'amour et la pratique de la

religion, de la moralité, aux jeunes âmes qui lui sont confiées », disent entre autres MM. Magne et Dupasquier ; alors seulement il lui sera permis de dire avec M. Bulet : « Venez à moi, petits enfants ! — Vous avez de mauvais penchants, je les redresserai ; vous suivez peut-être la voie du mal, je vous ramènerai dans le sentier de la vertu et de l'honneur ; je vous apprendrai à respecter ces trois ordres universels fondés par Dieu : *Famille, Société, Patrie*. Je ferai de vous des enfants soumis et affectueux, des hommes charitables et pleins d'abnégation, des citoyens vertueux, dévoués à la patrie et prêts à verser votre sang pour le maintien de sa liberté. Je ferai de vous des chrétiens ; vous apprendrez vos devoirs et mes leçons auront pour but de vous faire connaître le bonheur qui vous est réservé. »

« Laissez venir à moi vos enfants, pères de famille. — Tandis que, penchés sur la charrue, vous arrosez le sillon de vos sueurs pour subvenir aux besoins de vos enfants, je leur parlerai de vous avec tendresse ; je leur apprendrai à vous respecter de plus en plus, et j'éveillerai en eux des sentiments de reconnaissance et d'amour. Pendant que vos efforts tendront à leur créer un avenir matériel, je jetterai dans leurs jeunes cœurs des semences dont les fruits feront la joie et la consolation de vos cheveux blancs. »

Voyons donc maintenant par quels moyens l'instituteur parviendra à inspirer aux enfants les vertus et qualités qui font le bon chrétien, l'homme de bien.

M. Charbonneau dit : « L'instituteur doit enseigner, quoique dans une sphère déterminée et restreinte, des croyances positives, notre religion, ses dogmes, sa morale, son histoire. Il doit faire plus : tout dans ses leçons, dans les divers exercices de son école, doit tendre en dernière analyse à développer le sentiment religieux, car c'est le but le plus élevé et le résumé de l'éducation du cœur. Il lui faut dès lors la conviction, il faut qu'il prêche d'exemple.

« Nous demanderons au maître, dit M. Demierre, d'inspirer à ses élèves une grande confiance en Dieu aux heures pénibles de l'adversité, une reconnaissance humble et spontanée aux jours du succès ; d'avoir toujours un langage digne et réservé, scrupuleusement dépouillé de ces qualificatifs blessants, de ces épithètes maisonnantes par lesquelles un maître croit prouver qu'il a de l'esprit et ne réussit qu'à montrer qu'il manque de cœur. »

Voilà des moyens généraux importants dont l'usage est une condition de succès. Comment, outre cela, parviendrons-nous à développer chez nos élèves :

1. a) *La piété, l'amour de la religion ?* « Pour atteindre ce but, le maître veillera en premier lieu à ce que la prière avant et après la classe soit faite lentement, avec piété, et par tous les élèves ; il les engagera, par sa parole et par son exemple, à assister chaque jour à la sainte messe ; il les surveillera avec une attention spéciale dans le lieu saint et punira toute irrévérence grave ; il leur donnera lecture ou fera le récit de quelques traits édifiants, capables de montrer le bonheur dont jouissent les enfants pieux. Il leur parlera avec respect, amour, reconnaissance, de la religion, de ses pratiques et cérémonies, ainsi que de ses représentants. Il sera l'auxiliaire de son curé en engageant par ses avis et sa conduite à suivre avec empressement les directions du chef de la paroisse. » (M. Débieux)

En outre, l'instituteur s'efforcera de faire revenir la jeune génération aux pieuses coutumes de nos ancêtres, lesquelles tendent à disparaître

peu à peu : l'acte d'adoration lorsqu'on passe devant une église, le salut aux croix placées au bord des chemins, la récitation de l'*Angelus* au son de la cloche, etc.

b) *Piété filiale, reconnaissance.* « Cette partie de l'éducation est de la plus haute importance, car il en découle le bonheur ou le malheur des familles et partant de la société tout entière. En effet, si les enfants sont insensibles aux bienfaits de leurs parents, l'ordre et la paix ont bientôt disparu de la famille. Qu'est-ce que la société peut attendre d'un enfant qui refuse de remplir le devoir le plus élémentaire ?

« Saisissons donc toutes les circonstances, tous les moyens pour toucher le cœur des enfants et leur faire sentir l'immensité des peines et des sacrifices que leurs parents s'imposent pour les élever, les nourrir, les vêtir, etc.

« Que jamais une parole du maître soit de nature à affaiblir le sentiment de respect et de piété filiale que l'enfant doit montrer pour ses parents et ses supérieurs en général ! Si dépravés que puissent être un père ou une mère gardons-nous d'en mal parler par devant leurs enfants, souvent si portés à se révolter contre leurs parents, à mépriser leur autorité. »

2. *Le cœur, le caractère, la volonté.* « Pour former ou modifier le caractère de ses élèves, l'instituteur doit l'étudier dans chacun d'eux et pour cela les surveiller activement, le plus souvent à leur insu ; c'est alors que l'on remarque les vrais défauts et les qualités de l'enfance.

« N'est ce pas le plus souvent du caractère d'un homme que dépend, en grande partie, le succès dans la vie pratique ? Combien ne voit-on pas de jeunes gens, sortant de l'école avec une certaine somme de connaissances, faire fausse route et devenir au bout de quelques années des déclassés, à charge à leur famille et à la société.

« Le maître d'école s'efforcera donc de faire de ses élèves des hommes de caractère et de volonté, qui, en face de tous les obstacles, de tous les dangers aient le courage de dire : « Je veux. » De nos jours, divers maux affligent la société humaine et pour que nous puissions être rassurés sur l'avenir, il faut que de nos écoles sortent des hommes d'énergie qui ne rougissent pas d'affirmer leurs convictions religieuses, de porter haut l'étendard du Christ, des hommes qui sachent tout sacrifier à leur foi plutôt que de succomber au respect humain et à un faux amour propre. » (MM. Terrapon, Verdon, Grossrieder, Roulin S., Sansonnens et Fontaine)

3. *L'obéissance.* « Une des premières choses à obtenir à l'école, dit M. Terrapon, c'est l'obéissance, principe de toute vertu, comme l'application est le principe de tout succès. Pour habituer les élèves à obéir, il ne faut exiger d'eux que ce qu'ils peuvent réellement et raisonnablement exécuter, et ne pas trop multiplier les prescriptions ; par contre, il faut tenir à ce que le travail commandé soit fait au temps prescrit et ne jamais tolérer que l'on passe outre sur un ordre donné. » Il importe, que les enfants comprennent, sachent du moins, que toute autorité vient de Dieu, et que l'instituteur est auprès d'eux le représentant des parents qui, en envoyant leurs enfants en classe, transmettent à celui qui la dirige le droit de commander et de se faire obéir. Ici encore, le maître doit montrer le bon exemple par sa ponctualité et le soin qu'il met à se soumettre aux lois, règlements et autorités scolaires.

4. *Ordre et amour du travail.* « Si l'obéissance, dit encore M. Terrapon, est la première des qualités, il en est une autre non moins importante : l'amour du travail et de l'ordre. Le maître n'acceptera

jamais une tâche à demi remplie; des habitudes d'ordre assurent le succès ainsi que le bien-être des familles.

« Inspirons à nos élèves l'amour du travail, ajoute M. Brasey, en leur faisant comprendre que l'artisan et l'agriculteur trouvent dans leurs occupations mêmes le véritable bonheur. »

Combien d'hommes aussi perdent le mérite de leurs rudes labeurs, parce qu'ils ne savent pas les sanctifier en les accomplissant en soumission à la volonté de Dieu qui a dit : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. »

Nous devons prémunir nos élèves contre le danger de l'émigration à la ville, en leur faisant aimer les travaux de l'agriculteur. Apprenons-leur que l'agriculture a été de tout temps un état honorable et honoré.

5. *L'esprit d'économie.* « Il n'est pas moins nécessaire, dit M. Wicht, de prémunir l'enfance contre les dangers de l'intempérance. La lutte contre l'abus de la boisson s'impose aujourd'hui partout, et l'éducateur ne doit pas être au dernier rang des combattants quand il s'agit de prévenir la ruine morale et matérielle de nos populations. Mettons quelquefois sous les yeux de nos élèves les tableaux statistiques concernant les boissons consommées dans le canton; faisons-leur comprendre combien il est malheureux que des sommes énormes s'engloutissent chaque année pour la perte des âmes, et quel bien on pourrait réaliser avec un peu d'économie. Cette matière pourra faire de temps à autre l'objet de problèmes de calcul aussi intéressants que profitables. Il est bien à propos également de réagir contre l'abus des fêtes profanes, qui tend à s'introduire depuis un certain nombre d'années. En inspirant aux enfants le sentiment de l'économie nous aurons rendu un immense service aux populations. »

6. *Probité, complaisance et charité.* « De nos jours où les transactions commerciales ont pris une si forte extension, il est bien important de ne pas perdre de vue que la bienveillance et la probité doivent présider à toutes les relations d'affaires, et qu'il n'est jamais permis d'user de fraude en vue de réaliser un gain. Que les enfants sachent de bonne heure que le bien acquis d'une manière illicite ne profite point et oblige à la restitution. Que l'école habitue, autant que possible, les enfants à être complaisants, afin que plus tard, ils soient obligeants envers leur prochain, charitables et compatissants envers les malheureux, bons et affables envers tous. » (MM. Wicht et Terrapon.)

7. *La véracité et la sincérité.* « Quoi de plus beau qu'un homme vrai dans ses paroles, dans ses actes, dans toute sa conduite, exact dans ses récits, sincère dans ses explications, franc dans sa manière d'être et d'agir? Quoi de plus estimable qu'un homme dont la parole, comme on disait jadis, vaut la signature d'un notaire? » Habituer les enfants à la véracité et à la sincérité, tel est donc l'un des points les plus graves de la tâche imposée à l'éducation. Cette tâche, nous le savons, n'est pas aisée à remplir, tant l'homme éprouve le besoin de dissimuler ses faiblesses et le côté répréhensible de ses actes. Ce n'est pas à dire, toutefois, que l'école ne puisse exercer sous ce rapport une salutaire influence. Quant aux moyens, nous croyons pouvoir les ramener à quatre principaux :

1. Que l'instituteur fasse souvent ressortir, et avec une éloquence profondément convaincue, combien le mensonge et l'hypocrisie sont odieux devant les hommes et coupables aux yeux de la morale naturelle et de la loi divine.

2. Qu'il s'applique à gagner la confiance de ses élèves afin que ceux-ci aient le courage d'user de franchise à son égard.

3. Qu'il soit indulgent pour les fautes avouées, mais impitoyable pour le mensonge, la duplicité, la fourberie et l'hypocrisie.

4. Qu'il soit lui-même un parfait modèle de véracité.

« La tâche, nous le répétons, est ardue. Mais où est l'élève assez insensible et assez mal disposé pour pouvoir fréquenter pendant huit ans une école telle que nous supposons, sans en subir peu à peu la bienfaisante influence? » (*Bulletin pédagogique*, mai 1889, page 102).

8. *Le dévouement*. « Nourrissons constamment le cœur de nos élèves, dit M. Débieux, des exemples de dévouement que l'histoire sainte, l'histoire de l'Eglise et l'histoire nationale nous fournissent en si grand nombre. »

« L'instituteur fera tout son possible, ajoute M. Blanc, O., pour combattre par avance cette tendance à ne pas vouloir s'aider les uns les autres, à refuser les modestes emplois de la commune. Il montrera à l'enfant que nous ne sommes pas sur cette terre uniquement pour nous-mêmes, mais aussi pour être utiles à nos semblables. Il cherchera à faire disparaître cette répugnance que l'on éprouve pour le service militaire, cette prévention qui existe contre les impôts. »

9. *La politesse*. « Disons enfin, avec MM. Wicht et Terrapon, quelques mots de la politesse. Sans être une qualité morale proprement dite, elle n'en est pas moins très estimable. Elle rend les relations plus faciles et plus cordiales, elle conserve l'harmonie dans les esprits, aplanit les difficultés qui ont pu surgir, et elle peut être une condition de succès dans plus d'une circonstance. C'est dire que la culture de cette qualité mérite toute la sollicitude de l'instituteur, non pas qu'il doive chercher à leur inculquer ni exiger d'eux cette politesse raffinée qui tend à rendre ridicules ceux qui affectent des airs maniérés; mais il convient de leur enseigner la véritable bienséance qui vient du cœur et qui cherche à être agréable à autrui. »

« Le maître ne tolérera jamais dans la bouche des élèves des paroles grossières, des expressions injurieuses; il exigera qu'ils s'appellent par leurs noms et ne tolérera pas les sobriquets. Il leur donnera lui-même l'exemple de la politesse en leur parlant toujours avec douceur et sans trop de familiarité. »

C'est par la religion que nous ferons épanouir toutes ces qualités dans le cœur des élèves: plus l'homme est religieux, plus il est vertueux; « les meilleurs chrétiens sont les meilleurs citoyens. »

b) *Education intellectuelle*. — « N'a-t-on pas souvent, dit M. Fontaine, entendu ces paroles: » L'instruction est un présent funeste pour nos campagnards? A peine le fils du laboureur sait-il lire, écrire, compter, qu'il dédaigne le métier de son père. De là l'encombrement des professions libérales, de là nombre infini de jeunes gens qui abandonnent l'agriculture pour végéter dans les villes où tant de déboires les attendent; de là tant de commis sans bureau, tant de filles de magasin sans comptoir. » Le reproche est en partie fondé. Mais c'est précisément parce qu'ils n'ont appris qu'à lire, écrire et compter; parce qu'ils ne savent ni juger, ni réfléchir; parce qu'enfin ils se laissent guider par une imagination mal dirigée, que ces jeunes gens arrivent à prendre en dégoût la profession paternelle. »

Il ne suffit donc pas de vouloir inculquer à l'enfant des connaissances, mieux vaut, dit on, une tête bien faite que bien pleine. Nous devons avant tout développer les facultés intellectuelles qui sont :

A. *La perception* ou faculté de saisir, de réunir en idée ce qui se passe autour de nous et en nous; elle comprend l'attention, l'esprit d'obser

vation et la pénétration. L'attention est l'acte par lequel l'esprit s'arrête, se concentre sur un objet de manière à l'examiner sous toutes ses faces. Cet exercice procure l'esprit d'observation à celui qui s'y livre habituellement; ce dernier, porté à un certain point, donne à son tour naissance à la pénétration qui fait découvrir les secrets de la nature et des arts. Cette faculté se développe par l'intuition.

Le rédacteur du *Bulletin pédagogique* s'est fait l'apôtre de l'enseignement intuitif; et la cause qu'il a défendue avec talent et conviction, a triomphé dans nos écoles. Malheureusement quelques maîtres ne savent pas en tirer tout le parti possible.

B. *La mémoire.* » Voici, certes, une faculté un peu trop choyée de l'ancienne école, qui donnait trop d'importance à la mémoire des mots. Aussi n'obtenait-on pas toujours les résultats qu'on attendait. Est-ce à dire qu'il faille abandonner la culture de la mémoire? Loin de nous cette pensée; au contraire, nous tenons fortement à ce qu'elle ait une place honorable dans le développement harmonique de toutes les facultés, » mais nous voudrions qu'elle fût toujours mise au service de l'intelligence.

C. *L'imagination.* « Cette faculté, appelée aussi la folle du logis, nous fait voir les choses même éloignées sous les couleurs les plus vives, les plus riantes et les plus attrayantes. Si elle n'est pas dirigée avec tact, bridée au besoin, elle s'égaré, et au lieu de produire l'enthousiasme du beau, du bon et du vrai, elle fausse le jugement. Rien n'influe plus heureusement sur cette faculté que le récit des grandes, belles et nobles actions de l'histoire tant sacrée que profane, comme aussi la lecture quotidienne de quelque vie de saint.

D. *Le Jugement.* Cette noble faculté par laquelle nous affirmons que telle qualité convient ou ne convient pas à tel sujet, est souvent très négligée, comme le raisonnement. De là cette multitude d'idées fausses et d'opinions erronées, de paradoxes et de sophismes. Il faut donc que l'enfant apprenne à penser avec justesse par lui-même pour agir ensuite d'après les règles d'un jugement sain et droit, qu'il apprenne à remonter de l'effet à la cause, de la cause à l'effet et de celui-ci aux conséquences; qu'il apprenne à comparer pour arriver à une déduction affirmative, négative ou mitigée. Ainsi il acquerra un jugement sain et droit. Pour cela, il est bon que le maître mette en garde l'enfant contre les défauts des sens, les idées fausses et les émotions violentes.

Nous croyons qu'il n'entre point dans le cadre de la question d'aborder les moyens à prendre, persuadé au reste que tous les instituteurs qui ont à cœur l'accomplissement de leurs devoirs, étudient et s'efforcent de mettre en pratique les sages conseils, les savantes directions donnés dans le *Guide de l'instituteur*, par l'auteur, ce vieil ami du corps enseignant fribourgeois, qui a consacré et qui consacre encore ses jours et ses veilles à la bonne formation des instituteurs, à l'amélioration et au progrès de nos écoles.

Nous nous contenterons de rappeler un passage du livre de cet auteur pédagogique. A la page 5, nous lisons: « Il n'est pas de branche du programme scolaire qui ne se prête à l'éducation de l'enfant. Les mêmes leçons qui ont contribué au développement intellectuel pourront servir de thème à divers exercices destinés à l'éducation morale. D'un exemple bien choisi de grammaire, d'un modèle spécial d'écriture, de certains problèmes d'arithmétique, je ferai découler des conséquences, des leçons, des applications propres à tenir l'enfant en

garde contre les penchants vicieux de son âge ou de son tempérament, contre la contagion des mauvais exemples, contre les habitudes particulières à la contrée. »

« L'histoire, la géographie et la constitution politique qui s'entraident et se complètent mutuellement, dit M. Demierre, mises au service de la culture morale des enfants, fournissent au maître intelligent et zélé, une nouvelle occasion d'obliger l'élève à formuler ses jugements, son opinion et ses appréciations. »

Peut-être ne serait-il pas inutile d'ajouter ici une recommandation importante et pratique de M. Bæriswyl : « A notre époque d'ambition, d'égoïsme et de cupidité, l'illettré moral et religieux, c'est souvent l'agneau sans défense jeté au milieu des loups. Sans doute, tous les écoliers ne peuvent pas arriver au même degré d'instruction, tous n'ont pas reçu cinq talents ; mais presque tous, avec de la bonne volonté, des soins soutenus et consciencieux de la part du maître peuvent acquérir les notions élémentaires nécessaires de la langue et du calcul pour ne pas être obligé de recourir à autrui lorsqu'ils ont la plus petite lettre à rédiger, le moindre calcul à résoudre. »

Education physique

Nous empruntons ce qui suit au rapport de M. Collaud.

« Pour que l'action de l'homme soit puissante, nous dit M. Em. Gremaud, il faut qu'elle soit servie par une force corporelle et une adresse capables d'accomplir facilement sa tâche ici-bas ; il faut que son corps puisse résister à la double dépense du travail et de la vie : d'où nécessité absolue de développer ses facultés physiques. La première obligation de l'école sous ce rapport est de veiller à ce que les élèves se trouvent toujours dans les meilleures conditions hygiéniques. L'aménagement du local, la ventilation, le chauffage, la propreté de la salle et de ses dépendances seront l'objet d'une constante sollicitude de la part des autorités scolaires et des maîtres.

« L'enseignement de la gymnastique rendu obligatoire en Suisse, ajoute M. Collaud, est un des plus puissants moyens que l'école ait à sa disposition pour le développement des facultés physiques de l'enfant. La nécessité de l'enseignement de cette branche est si évidente et si reconnue que nous perdriions notre temps en cherchant à la démontrer. »

Pourtant tous les instituteurs n'en sont pas encore bien convaincus : « S'il est une branche du programme qui occasionne la perte d'un temps précieux, c'est bien la gymnastique, qui n'a d'autre but que l'extension du militarisme à outrance. Ces exercices corporels, qui font de nous des officiers sans uniforme, sans sabre et sans galons devraient être rayés de notre programme. Ce vœu ne pourra se réaliser que le jour où la Confédération consentira à modérer ses exigences. » (MM. Pauchard F., Pillionel et Bondallaz.)

Nous souscrivons sans hésiter à cette opinion, du moins en ce qui concerne les écoles de la campagne où les enfants ont, pour développer et fortifier leurs membres, les travaux de la ferme et des champs. Aussi ne la considérons-nous pas comme une science que la société ait le droit de demander à l'école primaire, mais uniquement comme une exigence fédérale à laquelle nous nous soumettons par nécessité.

Un mot sur les reproches faits à l'école actuelle

« L'école aura fort à faire, dit M. Déglise, avant de parvenir à contenter tout le monde. » Parmi les reproches qu'on lui adresse nous nous arrêterons spécialement à deux :

Premier reproche. Elle néglige le côté éducatif des enfants.

Le reproche est-il fondé ? Peut-être. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est pas nouveau, puisque Mgr Dupanloup écrivait déjà il y a quelque vingt-cinq ans : « Chose étrange, l'instruction seule a pris depuis un demi-siècle chez les peuples, le nom et la place de l'éducation. »

Si telle est encore la situation aujourd'hui, quelles en seraient les causes ? ou plutôt pourquoi l'instituteur obtient-il si peu de succès en éducation ? Nous en avons déjà dit un mot en parlant des bases d'une bonne éducation ; nos collaborateurs nous signalent encore d'autres causes à cet état de choses :

1^o Le manque de ce qui fait l'éducation morale et religieuse dans beaucoup de familles.

« On s'accorde généralement à dire que l'insubordination, les mauvais instincts, une précoce inclination au mal, dit M. Jaquet F., sont le partage des enfants de nos jours, et il n'est pas rare d'en entendre rejeter la responsabilité sur notre système éducatif. » C'est comme si l'on imputait aux Jésuites et autres Ordres religieux les écarts et les fautes d'un Voltaire et d'un Augustin Keller. Peut-on ainsi faire supporter à l'école tous les péchés d'Israël ? « Non, les causes de la mauvaise éducation doivent être recherchées dans l'opposition systématique ou inconsciente des pères et des mères. Pour que l'école atteigne son but, il faut que l'enfant corresponde aux soins du maître ; il faut le concours généreux des parents. Mais au lieu de cela, l'éducateur est souvent en butte aux caprices, au mauvais vouloir et à l'ignorance de ceux qui devraient le seconder. Il arrive souvent que plus un maître déploie de zèle envers des enfants de mauvais caractère peu intelligents, plus il aura d'ingratitude à essuyer de la part de ceux qui lui doivent davantage. » (MM. Weber, Schrøeter, Bochud M. et J. Sterroz, Perroud, Bovet et Ecoffey.)

Outre une éducation nulle, il y a encore des parents qui donnent sciemment à leurs enfants le mauvais exemple et les mauvais conseils, rendant ainsi sans effet l'action de l'école, car « c'est en vain, dit M. Bochud J., que le maître inspirera l'amour de la vertu, de la piété, le respect dû à la religion et à ses ministres, si au foyer domestique on ne prie pas, si les parents ne remplissent pas leurs devoirs religieux et ne craignent pas de critiquer sans cesse le clergé. » — « Voici, ajoute M. Weber, un instituteur qui insiste sur le respect de la propriété d'autrui. Mais, de retour à la maison paternelle, l'enfant entend de ses parents une opinion contraire, formulée dans ce sens que ce qui est enlevé à l'Etat, aux riches, n'est pas un bien grand mal, mais de bonne prise. Tirez la conséquence de ces deux leçons opposées. Il est évident que la seconde détruira l'effet de la première. Dès lors, il n'est pas étonnant que tous les soins du maître pour former un homme bien élevé ne produisent pas de bons fruits. »

M. Verdon a donc raison de dire : « Il ne faudrait pas s'imaginer,

que la prospérité ou la décadence d'un peuple soit le résultat direct des enseignements donnés à l'école. Non, car la famille a la plus large part dans la formation de la société. Aussi, celle-ci est-elle toujours ce que la famille l'a faite. Plus les familles sont bonnes et chrétiennes, plus la société est prospère. »

2^o La prédominance accordée, dans les examens scolaires, à l'instruction sur l'éducation. — Nous aurions aimé à garder le silence sur un sujet aussi délicat; mais le nombre de ceux qui font entendre des observations à cet égard nous paraît trop grand pour que nous passions outre. « S'il est des instituteurs qui poussent à l'instruction au détriment de la culture morale, c'est que nous devons nous préparer à subir avec succès l'examen de la fin de l'année scolaire, au risque d'être taxé de négligents et d'insoucians. » Plusieurs d'entre nos collègues trouvent que certains inspecteurs, dans leurs visites, s'occupent trop de la mémoire au détriment des autres facultés. « Il serait à désirer que les subtilités grammaticales, telles que celles qui concernent les mots foudre, orge, etc., ne fussent pas des points de mire dans les examens. Nos élèves ne sont pas des aigles pour qu'ils puissent graver dans leur mémoire cette foule d'exceptions qui n'ont pour eux aucune portée pratique. » On nous cite le fait récent d'élèves qui ont dû fréquenter l'école une année de plus pour n'avoir pas su réciter la règle du participe passé précédé de *le peu* et indiquer la hauteur d'une sommité des Pyrénées ¹.

« Il peut arriver que le maître qui se sera appliqué pendant toute l'année à ne cultiver que la mémoire de ses élèves, qui leur aura fait répéter, uniquement en vue des examens, les règles et exceptions sur lesquelles ils pourront être interrogés, réussira mieux et sera mieux noté que tel autre qui, plus zélé et plus apte à remplir sa mission, aura eu à cœur de cultiver toutes les facultés de ses écoliers. On ne peut pas d'un examen tel qu'ils se font quelquefois aujourd'hui, inférer que le maître n'a pas travaillé ² ».

« Les examens des recrutables sont aussi grandement cause du reproche signalé. Plus on exigera de connaissances des élèves de nos écoles, moins le maître pourra consacrer de temps à la formation du caractère, à l'éclosion des vertus morales et à l'extirpation des défauts si fréquents et si tenaces dans les enfants qui lui sont confiés. » (MM. Page, Bondallaz et Grossrieder.)

Deuxième reproche. L'école ne prépare pas à la vie pratique.

« On ne peut admettre, écrit M. Sterroz, que l'école ne prépare pas à la vie réelle, car tout ce qu'on y enseigne est nécessaire. Sans doute l'expérience manque au moment d'entrer dans la vie pratique, mais l'école ne peut pas donner cette expérience; c'est au jeune homme à l'acquérir: elle est le fruit tardif des années.

« Que l'on ne se fasse pas d'illusion: l'école primaire n'a nullement pour mission de former des agriculteurs, des artisans; sa mission est de développer les facultés du jeune homme pour qu'il devienne un agriculteur ou un artisan intelligent.

« Il n'est pas possible de transformer nos écoles en ateliers de

¹ Le rapporteur a dû être mal renseigné sur ce fait, de tout point invraisemblable. (*Réd.*)

² Ici nous croyons devoir retrancher les noms de ceux qui formulent des plaintes; ils appartiennent tous au même arrondissement. (*Rédaction.*)

travaux manuels ¹. Que des spécialistes s'occupent de cette partie ! Voilà la seule solution à donner à l'enseignement professionnel en général et aux travaux manuels de garçons en particulier. Vouloir le contraire, c'est entrer dans le domaine de l'utopie. » C'est l'avis de la grande majorité de nos collègues.

Les travaux manuels, dit-on, ne doivent pas remplacer l'apprentissage, mais y préparer de manière à en réduire la durée. Que l'on puisse dans nos écoles apprendre à manier un rabot ou une lime, passe encore ; mais que peut-il y avoir d'applicable à certains métiers tels que : agriculteur, boulanger, sellier, cordonnier, commerçant, etc. Nous estimons donc, à tort peut-être, que l'école primaire doit se borner à apprendre aux enfants ce qu'il est nécessaire à la majorité des citoyens de connaître.

Qu'on nous permette encore une réflexion qui nous est suggérée par la lecture du mémoire d'un collègue. Cependant, vu notre inexpérience dans la matière nous ne prétendons pas toucher juste.

II

Nos programmes répondent-ils aux besoins des temps actuels ?

« Pourquoi cette question ? s'écrie M. Jaquet, F. Sentirait-on le besoin d'y apporter la lumière ? Se trouverait-on en présence de quelque nouveau système appelé à bouleverser, dans un avenir plus ou moins éloigné, notre système scolaire actuel ? »

Dans l'impuissance où nous sommes de répondre pertinemment à cette triple demande, nous nous contenterons de rechercher avec nos dévoués collaborateurs quels sont les besoins des temps actuels.

« Si l'on veut mettre l'école au service des besoins réels, les besoins les plus urgents sont assurément les remèdes aux plaies de la société. Or, parmi celles qui font pousser des cris d'alarme à tous les hommes soucieux de notre cher pays, j'en citerai trois : le désœuvrement, le déclassement et les abus. Si l'on parvenait à les guérir, nous sommes persuadés que presque tous les autres besoins s'évanouiraient par le fait. La société peut-elle raisonnablement demander à l'école primaire de lutter efficacement contre ces trois fléaux ? Oui, dans une certaine mesure : les moyens qui ont servi au maître dans la culture du cœur lui serviront encore ici. Du reste la loi en prenant sur elle de faire la guerre aux abus a suffisamment démontré qu'en cela l'école ne pouvait pas être rendue seule responsable. »

« De nos jours surtout, où les nécessités de l'existence obligent assez fréquemment nos jeunes gens à s'expatrier pour trouver une occupation ou une position, que deviendra un jeune homme s'il ne possède un fond solide de sentiments religieux ? Il ne saurait échapper aux pièges tendus sur ses pas par des camarades incrédules, et, le respect humain aidant, il en viendra peut-être à faire fi des pieuses pratiques de son jeune âge. » (M. Wicht.)

¹ Les travaux manuels, tels qu'on les entend en Suisse, n'ont rien de commun avec l'enseignement professionnel ou un apprentissage. (Note de la Rédaction.)

Travailler plus que jamais à donner à nos élèves, avant tout, une solide instruction religieuse, n'est-ce pas là un des besoins des temps les plus urgents ?

D'un autre côté « l'instruction profane a acquis de nos jours une importance qu'elle n'avait pas autrefois. Jadis les relations étaient plus restreintes. Mais les grandes découvertes de ce siècle ont transformé totalement les conditions économiques de tous les pays. Les relations s'étant trouvées facilitées énormément par les nouvelles voies de communication, la concurrence s'est établie dans toutes les branches de l'activité humaine. La Suisse n'est point restée en dehors du mouvement général. Ses diverses industries ont subi le contre-coup de la crise qui a atteint toutes les productions. De là, nécessité de perfectionner les procédés de fabrication et de chercher à se mettre au niveau des pays plus avancés. Or, le progrès matériel n'est guère possible sans l'instruction. Même l'agriculteur doit être maintenant en état de se rendre un compte sérieux de ses affaires ; il doit être à même de profiter des progrès réalisés dans l'art de l'agriculture, de suivre le mouvement imposé par la concurrence étrangère, sous peine de se laisser prendre les fruits d'une position acquise. N'oublions pas, nous surtout Fribourgeois, que c'est par l'instruction unie à l'amour du travail, à l'esprit d'économie et à la prévoyance que nous lutterons contre l'envahissement de notre territoire par les fermiers bernois et les ouvriers étrangers, et que nous conserverons la propriété de notre sol et l'exercice de nos industries nationales. » (MM. Wicht, Schröter, Bise et Fontaine.)

Procurer, à chaque futur citoyen, une arme qui lui permette de soutenir avantageusement cette lutte, tel est un des besoins réels aussi de l'époque actuelle. « C'est ce que la haute Direction de l'Instruction publique, a fort bien compris, dit M. Fontaine, en établissant les écoles régionales, et en favorisant dans la limite du possible cette utile institution destinée à devenir une pépinière de vrais agriculteurs. Là nos jeunes gens apprendront à connaître et à aimer leur condition de paysans ; ils pourront y acquérir les connaissances théoriques nécessaires et se mettre au courant des progrès et des perfectionnements agricoles ; en un mot, ils deviendront des agriculteurs pieux, intelligents, simples, laborieux et persévérants, répondant ainsi à ce que la société attend de l'école à l'époque actuelle. »

Enfin, un dernier besoin des temps — on ne saurait le nier (abstraction faite du droit) — est la nécessité pour nos jeunes gens de se préparer à subir le plus convenablement possible, eu égard aux circonstances particulières, l'examen que la Confédération exige de tous nos recrutables. (MM. Pauchard, F., et Wicht.)

C'est pourquoi nous croyons ne pouvoir entrer dans les vues de la plupart de nos collaborateurs dans le sens d'une diminution du temps consacré dans nos écoles à l'enseignement des connaissances civiques. Il nous semble qu'il ne peut guère être fait droit à ce *desideratum*, sauf pour les écoles de filles, aussi longtemps que l'autorité fédérale n'aura pas changé son programme des examens de recrutables, car nous n'avons pas encore lieu de nous enorgueillir des résultats obtenus. D'ailleurs, le nombre d'heures consacrées à l'étude de l'histoire, de la géographie et de la constitution politique nous paraît exagéré, n'est-ce point parce que nous faisons de ces sciences le sujet de leçons trop matérielles, sèches parce que nous nous en tenons à la lettre du manuel, sans en tirer des commen-

taires et des conclusions morales pour la formation à la vie pratique du citoyen catholique ?

Nous perdons peut-être aussi trop souvent de vue le principe pédagogique rappelé par M. Terrapon : « Plus nous aurons soin de répéter souvent les connaissances apprises, plus nous augmenterons nos succès dans l'enseignement, car nous ne devons pas chercher à apprendre beaucoup, mais bien. Faisons donc de fréquents retours sur nos pas, et, de cette manière, l'élève arrivera à graver profondément dans sa mémoire les notions qu'on lui aura transmises. » La répétition est la clé de l'instruction.

Mais en définitive nos programmes sont-ils en rapport avec les besoins actuels de la société ? « Oui », répond M. Bochud, M. Sont-ils encore trop chargés ? Non, selon le sentiment de la plupart de nos collaborateurs. « D'ailleurs un programme doit avoir une certaine élasticité, afin de s'adapter aux besoins des situations et des circonstances : « la variété dans l'unité. » Le programme actuel remplit ces conditions. Vouloir modeler toutes les écoles sur le même moule, leur imposer rigoureusement le même programme, voire même ordre du jour, c'est mettre l'école sur un lit de Procuste. »

« Lors de l'élaboration du programme tout récent que nous avons, dit M. Jaquet, on a dû admettre avant tout qu'il pourrait être parcouru. Ce sont des hommes compétents dans la matière qui l'ont élaboré ; dans ce travail ils se sont inspirés des antécédents, des usages établis, des besoins des temps.

« Le programme est ce que la société demande à l'école primaire. Il est vrai qu'il est en butte à bien des critiques et qu'il a soulevé bien des récriminations ; mais il n'en reste pas moins debout par la volonté de la société et pour répondre aux besoins de l'époque. On a essayé de le décharger quelque peu ; tous ceux qui y ont porté la main ont dû y renoncer et dire qu'ils ne voyaient pas ce qu'on pouvait y retrancher. Pour moi, si j'en avais le droit, je supprimerais l'instruction civique dans les écoles mixtes, sauf à l'étudier plus tard dans les cours de perfectionnement. »

Avant de nous déclarer entièrement satisfaits de nos programmes, nous devons signaler diverses objections.

Le programme mécontente quelques instituteurs parce que : 1^o Il ne favorise pas la tendance professionnelle agricole que doit revêtir actuellement l'enseignement dans les écoles rurales ; 2^o il relègue au rang des branches facultatives la comptabilité, si utile à chacun ; et 3^o il accorde une trop grande importance à l'histoire et à la géographie dans les écoles de filles.

« Pour faire disparaître les deux lacunes en question, une revision du programme est-elle nécessaire ? Nous ne le pensons pas. Il suffirait que l'on introduisît quelques notions d'agriculture dans les livres de lecture dont nous attendons impatiemment la publication ; que le maître eut soin de choisir des problèmes, des dictées et des sujets de composition se rattachant à la sphère de la vie agricole. » (MM. Fontaine et Bæriswyl.)

« On est déjà entré dans cette voie, dit M. Wicht, dans l'élaboration du livre de lecture du degré inférieur. Nous aimons à croire que les manuels destinés aux deux autres cours suivront la marche de leur devancier et qu'au moyen de ces ouvrages il sera possible d'enseigner à l'école les premiers éléments de l'agriculture théorique. »

Quant au troisième point, M. Delley se demande : « Le programme

doit-il être le même dans tout son contenu pour les écoles de garçons et pour celles de filles ? Est-ce que celles-ci auront, dès leur entrée dans la vie pratique, la même position sociale, la même destinée, les mêmes besoins que les garçons ? Poser la question, c'est la résoudre.

« La sphère d'activité de la jeune fille se trouve presque toujours au sein du foyer domestique ; elle sera l'ange et l'âme de la famille. C'est sur elle seule que retomberont les soins et l'économie du ménage. Les matières à enseigner ne sauraient donc être les mêmes pour les deux sexes. De la diversité des buts à atteindre découle naturellement la diversité des moyens à employer. Tout le monde est d'accord que les branches principales soient enseignées indistinctement à tous les élèves, mais où les idées se séparent, c'est dans l'enseignement des branches accessoires. Suivant nos programmes officiels, l'instituteur et l'institutrice sont tenus d'enseigner aux garçons comme aux filles l'histoire et la géographie. Nous nous demandons quels fruits une jeune fille retirera des dates de nos batailles et des noms de montagnes, cols alpestres, villes, villages, vallées, rivières, dont on aura à grand peine chargé sa mémoire ? Que lui importe à elle l'invasion des Gougliers et les guerres d'Italie ?

« Nous verrions donc avec plaisir que l'on diminuât de moitié le temps attribué par le programme à l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les écoles de filles, et que l'on consacraît les heures ainsi gagnées à une étude plus approfondie de l'économie domestique, à la couture et même si possible à la préparation des aliments, à la tenue d'un jardin et aux soins à donner à une basse-cour pour en retirer le plus de profit. Tout le monde s'en trouverait mieux. » (MM. Delley, Bovet, Geisenhoff, Roulin S. et Brunisholz.)

Ces considérations n'ont-elles pas déjà été l'objet de très longues discussions lors des dernières assemblées de Romont et de Bulle ?

Au risque de déplaire à nombre de nos chers collaborateurs et surtout aux partisans de l'introduction des travaux manuels dans nos écoles, nous n'en concluons pas moins de ce qui précède que nos programmes suffisent amplement aux besoins de la généralité des campagnards et même des citadins.

« Mais un programme n'est bien défini que par les ouvrages qu'il prévoit », dit M. Bochud M. Nous allons donc nous arrêter un moment, avec ce collègue surtout, à

Nos livres classiques

Nous prenons les branches dans leur succession naturelle :

1. *Religion*. « Catéchisme diocésain et Bible illustrée. L'instituteur a-t-il besoin, demande donc M. Bochud M., d'autres ouvrages pour donner les leçons de religion qui lui incombent ? Le style de la Bible est facile, à la portée de l'enfance, c'est un langage clair, émouvant et concis. Les gravures parlent à son imagination et allègent sa mémoire.

Les commentaires sur les faits et les personnages de l'Ancien-Testament, figures de ceux du Nouveau-Testament, développent l'intelligence et l'esprit de réflexion. Qui n'aura remarqué combien les leçons de religion sont plus propices que toutes les autres branches du programme à la formation du cœur et au développement des facultés intellectuelles ? » J'ai été plus éclairé que tous maîtres,...

j'ai eu plus de prudence que tous les vieillards,... parce que la loi de Dieu est le sujet de mes méditations, a dit David. »

« On reproche à la « Bible illustrée » quelques incorrections de style. Mais je le demande : Au point de vue littéraire, quelle conséquence peuvent-elles avoir pour nos écoles primaires ?

2. *Lecture.* « Le syllabaire analytico-synthétique a été un grand progrès. La nouvelle méthode oblige le maître à travailler, plait à l'élève et l'initie en peu de temps à la lecture courante. Les cours inférieurs sont beaucoup plus avancés qu'ils ne l'étaient précédemment. Le livre de lecture du degré inférieur n'est pas seulement venu combler une immense et funeste lacune : on peut dire qu'il a surpassé notre attente. Quelle mine pour l'enseignement intuitif ! quel trésor pour les exercices de français ! Le choix des sujets est excellent : ils sont instructifs (même pour l'instituteur), littéraires, variés, et forment un programme complet. » Aussi, nous l'avons déjà dit, « nous aimons à croire que les manuels destinés aux deux autres cours seront dus à la plume qui a écrit le premier livre de lecture. » (MM. Wicht et Demierre.)

« 3. *Grammaire.* La grammaire préparatoire de Larive et Fleury est très utile au cours inférieur », où l'on pourrait cependant s'en passer. « Mais les manuels de 1^{re} et de 2^e année ne sont pas faits pour les besoins de notre pays : l'un est trop succinct, l'autre trop étendu. Les élèves très intelligents parviennent seuls à comprendre la grammaire de 2^e année. Les devoirs sont mal choisis ; il est déjà constaté que depuis son introduction dans nos écoles, l'orthographe y est en baisse. De plus, elle est composée, ainsi que celle de Larousse, dans un esprit indifférent, au point de vue religieux. Ce seul point de vue devrait déjà les faire rejeter par tout bon catholique. (MM. Bochud et Bondallaz.)

« Ce que nous aimerions, ce serait un ouvrage spécial pour notre canton (comme en Valais). Les exercices orthographiques seraient choisis selon les besoins de notre pays : ils contiendraient une foule de notions sur la religion et la morale, sur la géographie, l'histoire, la constitution politique de notre patrie, etc. Cette grammaire serait en corrélation avec nos livres de lecture ; elle indiquerait les exercices qu'on pourrait faire dans ceux-ci. »

4. *Composition.* « L'ouvrage de Destexhe est certainement le mieux conçu que nous ayons sur la matière. On ne peut nier les services qu'il a rendus à nos écoles. Le choix des sujets et leur gradation sont excellents. Si quelques-uns ne conviennent pas à tous les maîtres, ils peuvent les omettre ou les remplacer par d'autres pris dans le livre de lecture. Mais si nous pouvions avoir aussi un manuel de style approprié spécialement à nos écoles, ce serait encore préférable. »

5. *Arithmétique.* « Que dire encore des ouvrages de M. Ducotterd ? Malgré toutes les critiques, nous persistons à croire qu'ils sont ce que nous avons de meilleur. Les matières y sont bien ordonnées, les difficultés bien échelonnées. Ce que nous voudrions de plus, ce serait un peu de théorie renfermée, par exemple, dans un 7^e cahier destiné aux élèves qui ont fait ou qui font les problèmes des 5^e et 6^e cahiers. La théorie sur les fractions ne s'apprend que par des répétitions incessantes, et encore s'oublie-t-elle bien vite. Ce cahier serait fort utile pour ne pas dire nécessaire, à l'élève qui arrive à la fin du programme d'arithmétique. Il contiendrait la théorie des

quatre opérations et de leurs preuves, la théorie des fractions décimales et ordinaires, du système métrique, des règles de trois et d'intérêts, etc., c'est-à-dire des règles prévues dans les cahiers de problèmes. »

6. *Comptabilité*. « Le livre de M. Genoud est bien fait pour nos écoles primaires. Sans être trop développé, il comprend les matières essentielles et utiles à tout homme dans les affaires ordinaires de la vie. »

7. *Géographie et histoire*. « Les deux petits ouvrages illustrés de M. Schneuwly, éditions de 1884, remplissent à peu près le cadre du programme que l'on peut exiger d'une école primaire. Quant à la géographie Egger, elle est tout-à-fait trop vaste; les auteurs qui en ont donné une nouvelle édition, revue et corrigée, ont fait comme le jardinier chargeant son âne. Nous répétons encore ici qu'une grammaire spéciale pour notre canton serait un précieux auxiliaire pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie. »

8. *Constitution politique*. « L'excellent traité de M. Bourqui, pour autant qu'il ne sera pas entre les mains des élèves, dit M. Pauchard, F., risquera fort de ne pas atteindre son but. »

En définitive, nos ouvrages classiques, à part le livre de lecture du cours supérieur et les grammaires en usage, répondent presque complètement aux matières prescrites dans les programmes et à ce qu'une société catholique peut demander de ses écoles primaires.

Malgré les revisions des programmes, malgré les améliorations des méthodes, malgré les meilleurs ouvrages, il y aura des gens qui critiqueront l'école et des instituteurs qui seront mécontents et des livres et des programmes scolaires. Toujours l'école vaudra ce que vaut le maître; toujours il sera vrai de dire: « A l'œuvre on connaît l'artisan. »

Conclusions et desiderata

I

1. La question posée est d'une importance capitale, au double point de vue de l'éducation et de l'instruction.

2. L'école doit répondre par son enseignement et ses résultats aux buts pour lequel elle a été créée et aux importants sacrifices que s'impose la société pour la faire subsister.

3. Les droits de l'Eglise sur l'école sont incontestables. Il faut qu'une atmosphère religieuse plane sur tout l'enseignement.

Il est indispensable que les maîtres soient foncièrement chrétiens, pieux, vertueux, imbus de principes conformes à la doctrine chrétienne, en un mot, des modèles comme chrétiens et comme citoyens.

Dans ce but, il est vivement à souhaiter :

Pour ce qui regarde le personnel enseignant :

a) Que le recrutement des élèves-instituteurs se fasse parmi des jeunes gens intelligents, pieux, purs et d'un bon caractère ;

b) Que des exercices religieux particuliers viennent périodiquement rappeler aux maîtres leurs devoirs devant Dieu et devant les hommes ;

c) Que l'on tienne compte en premier lieu de la conduite et des

connaissances religieuses dans les examens, nominations et promotions d'instituteurs.

5. La société a le droit de demander à l'école primaire :

a) Pour Dieu et l'Eglise, des jeunes gens instruits de leurs devoirs religieux et ayant contracté de bonne heure des habitudes chrétiennes;

b) Pour la Patrie et l'Etat, des citoyens vaillants, éclairés, prêts à défendre leur pays au besoin, dévoués à la chose publique ;

c) Pour la Commune, des administrateurs vigilants et intègres ;

d) Pour la Famille, des fils et des filles dociles et respectueux, dignes et capables de devenir plus tard à leur tour les chefs de familles chrétiennes ;

e) Pour les Maîtres, des serviteurs probes et actifs. (MM. Delley, Bovet.)

6. La tâche de l'instituteur étant rendue très difficile et son action souvent entravée par l'éducation nulle ou mauvaise que reçoivent les enfants dans beaucoup de familles, l'école ne peut être responsable de la conduite coupable des individus.

II

7. Vu les besoins des temps actuels, on doit donner à l'enseignement une tendance professionnelle en rapport avec la condition de la généralité des membres de la société.

8. Il n'y a donc pas lieu de reviser le programme scolaire, puisqu'il est l'expression des besoins de la société qui l'a élaboré elle-même par l'organe de ses représentants.

9. Il est désirable cependant que l'enseignement de la comptabilité usuelle soit obligatoire dans toutes les écoles. Tout maître peut, au reste, en faire le sujet de leçons de calcul écrit.

10. Il est urgent que les livres de lecture, dont nous désirons ardemment la publication prochaine, favorisent le plus possible l'enseignement professionnel agricole.

Remaufens, le 25 mai 1889.

COCHARD, Jos., inst.

